RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

—

X° CANTON DE MONTPELLIER

MAIRIE DE UVIGNAC

JUVIGNAC

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 23

Date de la convocation : 3 décembre 2013

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
1 2 DEC. 2013
BUREAU DU COURRIER

Nº 13.12.09.05

L'an deux mille treize et le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Combe, 1^{er} adjoint.

PRÉSENTS: M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme CARRETIER, MM CARILLO, TALBOT, MIle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS:

Mme SANTONJA en faveur de M. MUNOZ

Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme CARRETIER

Mme FONS VINCENT en faveur de Mme LABORDE

M. PLANCHERON en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS:

Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL, Mlle VAN ELST,

MM SAUVAN, LE NGUYEN, Mme MANNY

SUBVENTIONS 2014

Rapporteur: M. Ousset

Afin d'éviter toute rupture de trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2014, les subventions suivantes :

CCAS: 150 000 €

• Office de tourisme et des festivités de Juvignac : 130 000 € (taxe de séjour 2013 comprise)

• Caisse des Ecoles : 731 878 € (cette subvention sera versée par trimestre)

Et de dire que ces subventions seront inscrites au Budget Primitif 2014.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré a décidé d'attribuer au titre de l'année 2014 :

- Une subvention de 150 000 € au C.C.A.S, à l'unanimité des suffrages

- Une subvention de 731 878 € à la Caisse des Ecoles de Juvignac, à l'unanimité des suffrages

- Une subvention de 130 000 € (taxe de séjour 2013 comprise) à l'Office de Tourisme et des Festivités de Juvignac, six refus de vote

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Heroura Syno

Pour le Maire, L'Adjointe déléguée

Mme E. Laborde

34990 JUVIGNAC - Tél. 04 67 10 42 42 - Fax : 04 67 10 40 49 www.ville-juvignac.fr